Décembre 2004



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة



Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Septième session

## **Rome, 4 – 8 avril 2005**

Rôle et fonctions du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique

### Point 8.7 de l'ordre du jour provisoire

- 1. À sa sixième session, la CIMP a examiné le rôle et les fonctions du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT). Un certain nombre de questions relatives au fonctionnement du PSAT ont été soulevées, notamment le fait qu'aucun mandat officiel du PSAT n'avait été établi. Lors de ses débats, la CIMP "... a reconnu que le PSAT avait joué un rôle très important et contribué à renforcer la visibilité de la CIPV et à accroître le financement en faveur de celle-ci". Elle a aussi reconnu que le Groupe de travail, du fait de sa composition non limitée, avait pu bénéficier de l'apport des parties que ce sujet intéressait particulièrement et avait pu agir avec souplesse. Cependant, la CIMP a également noté que le fonctionnement actuel du Groupe de travail présentait des défaillances et est convenue que le Groupe de réflexion élaborerait une proposition de structure solide, que le Groupe de travail l'analyserait et qu'elle serait soumise à la septième session de la CIMP. Voir le rapport de la sixième session de la CIMP, paragraphe 84.
- 2. En juillet 2004, le Groupe de réflexion s'est réuni pour examiner le rôle et les fonctions du PSAT (voir le rapport du Groupe de réflexion, section 6). Les débats ont porté sur trois principaux thèmes:
- calendrier de mise en oeuvre d'une structure du PSAT;
- structure et composition du PSAT;
- mandat du PSAT.

2 ICPM 2005/11

3. En ce qui concerne le calendrier de mise en oeuvre d'une structure du PSAT, le Groupe de réflexion a estimé que la restructuration du PSAT faisait partie d'une évaluation de l'organisation et de sa structure administrative qui serait entreprise à une date ultérieure (voir point 8.4.2 de l'ordre du jour, décrivant l'évaluation en deux phases). Le Groupe de réflexion a estimé qu'il était prématuré d'apporter des modifications administratives avant cette évaluation. Il a cependant jugé nécessaire un minimum d'officialisation du PSAT, à titre provisoire. Il a recommandé qu'une structure administrative de la CIMP soit élaborée après l'évaluation de la CIPV et qu'à titre provisoire, en attendant qu'une structure définitive ait été arrêtée, un mandat provisoire du PSAT soit élaboré et présenté à la CIMP pour adoption.

- 4. Le Groupe de réflexion a examiné la structure et la composition provisoires du PSAT, étant entendu que l'approche souple actuelle et les avantages du caractère informel seraient maintenus dans toute la mesure possible. Il est convenu que pour le moment, le PSAT devrait rester un groupe de travail ayant un mandat proposé et une composition non limitée. En ce qui concerne la composition du PSAT, le Groupe de réflexion a estimé qu'un petit nombre de membres devraient constituer le groupe restreint du PSAT, les autres participants pouvant se joindre à eux s'ils le souhaitaient. Le Groupe de réflexion a aussi rédigé un mandat provisoire du PSAT et l'a recommandé à celui-ci pour examen.
- 5. Sur la base du domaine d'activités et des fonctions du PSAT décrits dans le projet de mandat provisoire, le Groupe de réflexion s'est demandé si le titre actuel de "Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique" couvrirait ses activités de façon appropriée. Le Groupe de réflexion a saisi le PSAT de cette question pour examen.
- 6. À sa réunion d'octobre 2004, le PSAT a accueilli favorablement les recommandations du Groupe de réflexion au sujet du rôle et des fonctions du PSAT, ainsi que le fait que le Groupe de réflexion s'efforçait d'apporter un équilibre entre la participation des pays développés et celle des pays en développement. Pour ce qui est de la composition proposée dans le projet de mandat, le PSAT a estimé que le groupe restreint devrait être constitué du Bureau de la CIMP et de sept représentants, soit un de chaque région de la FAO. Le PSAT a modifié les recommandations du Groupe de réflexion à cet effet. Il a également indiqué que les membres du groupe restreint pouvaient demander le financement des frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions (voir la description plus détaillée à l'Annexe I). Le PSAT a également apporté quelques modifications structurelles et rédactionnelles au mandat recommandé par le Groupe de réflexion. En ce qui concerne le titre de "Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique", le PSAT a estimé qu'il n'était pas nécessaire de le modifier.
- 7. Compte tenu de ce qui précède, le PSAT a élaboré un projet révisé de mandat provisoire (Annexe I) et a recommandé ce projet révisé à la CIMP pour adoption à titre provisoire en attendant qu'une structure définitive du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique soit arrêtée.
- 8. La CIMP est invitée:
  - 1. à examiner les recommandations formulées par le PSAT au sujet de son rôle et de ses fonctions;
  - 2. *à adopter* le projet de mandat provisoire du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique qui figure à l'Annexe I.

ICPM 2005/11 3

Annexe I

### PROJET DE MANDAT PROVISOIRE DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le présent mandat provisoire sera en vigueur en attendant que la structure définitive du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique soit arrêtée.

#### 1. Création

Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a été créé par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires à sa deuxième session (1999).

## 2. Domaine d'activités du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique

Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique s'occupe des questions relevant des domaines suivants:

- planification stratégique;
- assistance technique;
- questions administratives (questions financières, de dotation en effectifs, etc.);
- questions de procédure.

#### 3. Objectif

L'objectif du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique consiste à formuler des recommandations, à donner à la CIMP des avis sur les questions dont il est saisi et à faire rapport sur ces questions.

# 4. Structure du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique

Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique se composera:

- d'un groupe restreint de 10 membres composé:
  - du Bureau de la CIMP
  - et de sept représentants, un de chaque région de la FAO;
- des présidents de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends et du Comité des normes, sur invitation, pour les points pertinents de l'ordre du jour;
- ainsi que d'autres membres (personnes intéressées des parties contractantes).

Les réunions du Groupe de travail informel seront présidées par un membre du Bureau de la CIMP.

Dans toute la mesure possible, les membres du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique financent volontairement leurs frais de voyage et de subsistance pour assister à des réunions. Les membres du groupe restreint peuvent demander une aide financière à la FAO pour les réunions, étant entendu que la priorité en matière d'aide financière est donnée aux représentants de pays en développement.

4 ICPM 2005/11

# 5. Fonctions du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique

Le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique s'acquitte des fonctions énumérées ci-après et adresse également des recommandations et des avis à la CIMP, le cas échéant, en ce qui concerne lesdites fonctions:

- examen du plan stratégique et du plan d'activités;
- examen du programme de travail;
- examen des activités d'assistance technique;
- examen des activités d'échange d'informations;
- recommandation de priorités stratégiques pour les nouvelles normes;
- établissement du plan financier;
- établissement de procédures appropriées;
- prise en compte d'une éventuelle réponse de la CIMP aux questions nouvelles;
- exécution de toute autre activité dont il est saisi par la CIMP.

#### 6. Secrétariat de la CIPV

Le Secrétariat fournit un appui administratif, technique et rédactionnel sur demande du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique. Le Secrétariat est chargé d'établir des rapports relatifs aux activités du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique et de tenir les dossiers correspondants.